



Pas d'électricité , peut-on repporter la date d'emménagement?

Par **Loreley02**, le **01/12/2008** à **16:22**

Bonjour,

mon ami et moi avons pris la décision de louer un appartement. Nous devons emménager aujourd'hui 1° décembre. Seulement, il n'y a pas d'électricité et il n'y en aura pas avant le 9 décembre car EDF ne sait pas venir avant!

Dans l'appartement, tout fonctionne à l'électricité (eau,cuisinière...). Donc, l'appartement est inhabitable ! Surtout en cette saison!

Nos parents peuvent nous héberger jusqu'à 9, le temps qu'il y ai de l'électricité.

Mais pouvons nous demander au propriétaire de bien vouloir reporter la date du contrat au 9 décembre afin de ne pas perdre une semaine de loyer ?

Je pense que nous sommes dans nos droits en faisant une telle demande (car franchement, c'est pas vivable sachant que TOUT est électrique).

Merci de votre aide,

Lo